

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 15  
de Mmes et M. Giovanna Garghentini Python, Martin Kuhn et Anne Casabene Thévoz (PS)  
demandant d'étudier l'aménagement par du mobilier urbain des espaces verts  
et bétonnés de la ville pour faciliter les rencontres et le mieux-vivre ensemble**

En séance du 15 février 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 15 de Mmes et M. G. Garghentini Python, M. Kuhn et A. Casabene Thévoz lui demandant d'étudier l'aménagement par du mobilier urbain des espaces verts et bétonnés de la ville pour faciliter les rencontres et le mieux-vivre ensemble.

**Résumé du postulat**

La Ville de Fribourg compte sur son territoire quelques espaces verts ou bétonnés laissés à eux-mêmes. Les postulants demandent que ces espaces soient requalifiés par des aménagements paysagers, ludiques et artistiques qui favorisent les rencontres, le développement de manifestations et le mieux-vivre ensemble.

Ils demandent également au Conseil communal d'aménager ces espaces par du mobilier: tables, bancs, chaises longues, barbecues, jeux pour les enfants, fitness urbain, etc. Le mobilier sera réalisé par des organisations d'occupation ou par les associations de quartier pour en réduire les coûts.

**Réponse du Conseil communal**

Le Conseil communal a inscrit au budget 2018 un montant de 80'000 francs pour développer un Plan directeur du mobilier urbain. En effet, jusqu'à présent, la ville de Fribourg ne disposait pas d'une ligne directrice pour le choix du mobilier. Même si certains modèles étaient préférés, l'absence d'une vision globale a eu pour effet un choix de mobilier disparate au gré des différents projets.

Cette façon de faire a pour conséquence un manque d'homogénéité et génère des frais importants pour l'achat et le stockage des pièces nécessaires à son entretien.

Le Plan directeur du mobilier urbain définira un choix de mobilier standard selon les situations, mais définira également les secteurs où des exceptions, liées à des projets particuliers ou des concours d'aménagement, seront acceptées.

L'étude du Plan directeur du mobilier urbain sera l'occasion de mettre en place du mobilier dans l'espace public. Les synergies pour une éventuelle fabrication du mobilier et sa mise en place par des ateliers d'occupation ou d'autres structures seront évaluées au cas par cas.

Le Conseil communal reste toujours ouvert à une appropriation ponctuelle et provisoire du domaine public par les associations de quartier. Les bancs mis en place par l'association du quartier d'Alt sur la zone de rencontre Joseph-Piller, en attente de mobilier définitif, ou les chaises mises à disposition par les commerçants du Bourg sont de bons exemples.

L'espace public fera aussi l'objet de nouveaux aménagements au gré des mesures définies par le Projet d'agglomération (PA2 et PA3). Les projets en cours ou qui vont débiter en 2018, notamment le réaménagement de la place de la gare, de la place du Pertuis et de la place du Petit-Saint-Jean, donneront déjà une autre image de la ville.

Le projet Paysage Nature en ville, pour lequel le Conseil communal a inscrit un montant de 200'000 francs au budget en 2018, puis un montant annuel de 150'000 francs par année pendant trois ans, prévoit de prioriser les mesures définies dans le Plan directeur paysager de la révision du Plan d'aménagement local. Ces mesures permettront d'amener plus de végétation en ville par la plantation d'arbres le long des rues, mais aussi par la plantation de haies et d'arbustes et la mise en place de prairies, dans le but d'augmenter la qualité de vie des habitants, mais aussi la biodiversité en ville.

Par ces projets, le Conseil communal répond entièrement aux demandes formulées dans le postulat n° 15.

Le postulat n° 15 est ainsi liquidé.